# Plan d'études cadre master psychomotricité

**Domaine :** *Travail Social*
**Filière :** *Psychomotricité*

## 1. Intitulé de module : Conduite et analyse des interventions _ M14 2021-2022

**Code :** T.PM.SO354.414.F.20 **Type de formation :** Master

**Niveau :** module de base **Type :** module principal

**Caractéristiques** : module obligatoire

**Organisation temporelle :** 4ème semestre du MSc en Psychomotricité

## 2. Organisation

**Crédits ECTS** : 10 **Langue principale d'enseignement :** Français

## 3. Pré-requis

Le module ne peut être validé avant la réussite du module Application de la méthodologie professionnelle (M11).

## 4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique.* Il permet aux étudiant-e-s de conduire et d'évaluer des interventions cliniques sur un terrain spécifique, de manière toujours plus autonome, en s'appuyant sur leurs connaissances théoriques et méthodologiques, ainsi que sur leurs compétences professionnelles et scientifiques.

Objectifs d'apprentissage :

1. Proposer et mettre en place des interventions cohérentes, en autonomie ainsi que les discuter et argumenter auprès des partenaires, publics concernés

2. Varier et diversifier les dispositifs et modalités d'interaction en fonction des situations cliniques et de l'évaluation de la qualité de ses interventions (ajustements, anticipation, déontologie)

3. Assumer son rôle et les gestes professionnels en participant aux projets cliniques institutionnels et en collaborant dans un contexte d'interprofessionnalité

Compétences cibles[1] :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

→ **1c :** Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles

→ **1d :** Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement

→ **1e :** Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles

[1] se référer au référentiel de compétences (présenté dans le plan d'étude cadre) le profil des compétences cible du master (en annexe 1 du plan d'étude cadre)

2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

→ **2a :** Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle

→ **2c :** Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle

→ **2e :** Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

→ **3b :** Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation

→ **3c :** Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles

→ **3d :** Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers

→ **4a :** Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

→ **4b :** Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

→ **5a :** Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

→ **5c :** Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

→ **6a :** Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

→ **7b :** Sensibiliser, conseiller les usager-ère-s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

## 5. Contenu et formes d'enseignement

Le module permet l'appropriation de la posture professionnelle sur le terrain, inscrit dans la continuité du semestre précédent, sur le même lieu de formation pratique (Module 11 *Application de la méthodologie professionnelle*), par la participation à des :

- Périodes de formation pratique sur le terrain, orientées sur la mise en œuvre de la méthodologie professionnelle, encadrées par une praticienne formatrice ou un praticien formateur thérapeute en psychomotricité, à hauteur d'une journée ou deux demi-journées hebdomadaires durant tout le semestre ;
- Temps d'analyse de la pratique avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur orientés sur l'expérience de terrain de l'étudiant-e
- Séminaires d'analyse collective de la pratique à partir de présentations individuelles d'étudiant-e-s tirées de situations rencontrées sur le terrain ;
- Enseignements proposant un approfondissement de médiations en psychomotricité ;

- Présentations de champs d'interventions psychomotrices par des thérapeutes en psychomotricité invité-e-s articulant approches théorique et clinique;
- Temps de préparation de la partie orale d'analyse de cas de l'évaluation du module.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e, notamment en portant une attention particulière à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par :

- la présence sur le terrain et aux séminaires du module,
- l'implication dans les activités du module et du portfolio,
- le rendu d'une autoévaluation par l'étudiant-e, selon un canevas remis par la filière,
- la réussite de l'évaluation sommative par la praticienne formatrice ou le praticien formateur.
- la réussite de l'examen oral individuel d'analyse de cas.

La présence est obligatoire respectivement à hauteur de 80% minimum du temps de présence sur le terrain et 80% des temps de séminaires. En cas d'absence (justifiée ou non) correspondant à plus de 20% du nombre d'heures total sur le terrain ou en séminaire, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire ou un complément de temps de présence sur le terrain. La réalisation de ce complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Les cas particuliers restent réservés.

L'implication dans l'ensemble des activités du module et dans la réalisation du portfolio est requise. Lorsque celle-ci fait défaut du point de vue d'un-e enseignant-e, l'étudiant-e peut être convoqué-e à un entretien afin d'évaluer et de régulariser la situation.

La validation du module prend place en fin de semestre de printemps. Elle correspond à la pondération des résultats obtenus lors des deux évaluations sommatives attendues (celle sur le terrain (2/3) et celle à l'école (1/3)).

La praticienne formatrice ou le praticien formateur procède à l'évaluation sommative finale, en s'appuyant sur les objectifs du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, sur la base d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Par sa signature, elle ou il atteste avoir pris connaissance de l'autoévaluation de l'étudiant-e.

Le jury de l'examen oral d'analyse de cas procède à l'évaluation sur la base de vignettes cliniques tirées au sort par chaque étudiant-e-s.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 7. Modalités de répétition

L'étudiant-e qui obtient la note F à au moins une partie de l'évaluation sommative doit répéter les activités du module concernées par l'échec. La répétition prendra une autre forme, décidée par l'enseignant-e référent-e de la formation pratique conjointement avec les co-coordinateur-trice-s de module et la praticienne formatrice ou le praticien formateur. La répétition implique un allongement des études dans le cadre du maximum réglementaire de 8 semestres.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

## 8. Remarques

Le suivi du module M11 *Application de la méthodologie professionnelle* permet l'accès au présent module de formation pratique se poursuivant sur le même terrain.

## 9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre dans les enseignements et sur la plateforme Moodle par les enseignant-e-s, ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

## 10. Enseignant-e-s

- La praticienne formatrice ou le praticien formateur (Formation sur le terrain)
- Les membres du corps professoral de la filière et les vacataires, en général thérapeutes en psychomotricité, assurant les séminaires d'analyse collective de la pratique (séminaires cliniques)
- La référent-e de formation pratique de la filière : Karinne Baligand Lecomte ou Sylvie Wampfler-Benayoun
- Marco de Monte (Clinique psychomotrice auprès des bébés)
- Isabelle Charpine (Clinique psychomotrice en psychiatrie adulte ; Préparation à l'examen oral d'analyse de cas)
- Alexis Guillot (Clinique psychomotrice en psychiatrie adulte)
- Frédérique Bondi (Mindfulness)
- Charlotte Demoux (Pratique en libéral en psychomotricité)
- Aymone Kaenzig (Pratique en libéral en psychomotricité)
- Francisco Casot (Musique, improvisation et voix)
- Christine Félix Fontaine (Troubles envahissants du développement, psychomotricité et bilan sensorimoteur)
- Lucile Ferrand (Milieu carcéral et psychomotricité)
- Gaëtan Munoz (Polyhandicap et psychomotricité)
- Karinne Piemontesi (Le sujet âgé en psychomotricité)
- Anne-Françoise Wittgenstein (Milieu scolaire et psychomotricité)

Coordinateur et coordinatrice de module : Marco De Monte et Isabelle Charpine

Descriptif validé par la responsable de filière, février 2022